

Communiqué de presse

Dijon, le 5 octobre 2012

La lutte contre l'habitat indigne est une des grandes priorités du ministère en charge du logement et de l'Etat en général. Suite à l'incendie d'un immeuble à Saint-Denis le 8 septembre dernier, la ministre Cécile DUFLOT a réaffirmé sa détermination à lutter avec la plus grande fermeté contre l'habitat insalubre et les marchands de sommeil.

Lutter efficacement contre l'habitat indigne nécessite l'implication et la coordination des différents acteurs de terrain, réunis notamment dans les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne.

Le Préfet de la région Bourgogne organise avec la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé (ARS) **le mercredi 10 octobre 2012 de 9h00 à 16h30 à Dijon** (DREAL Bourgogne, 19bis - 21 Boulevard Voltaire), une **journée régionale d'information et de retours d'expérience sur la lutte contre l'habitat indigne**, intitulée « comprendre, repérer et agir ».

L'ensemble des maires de la région, les présidents d'EPCI et les autres acteurs en charge de la lutte contre l'habitat indigne ont été invités. Plus d'une centaine d'entre eux seront présents.

Après une ouverture de la journée par Monsieur le Préfet de région, il sera fait un rappel des approches historique, juridique et budgétaire et des enjeux de cette politique par le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Des témoignages d'élus, des services de l'Etat et des opérateurs de la région sur des cas concrets et des dispositifs de résorption de l'insalubrité viendront compléter et éclairer ces présentations.

Des moments d'échanges avec la salle sont prévus.

Contacts Presse :

DREAL Bourgogne : Fabien GRANGE – 03 45 83 22 75 – fabien.grange@developpement-durable.gouv.fr

ARS Bourgogne : Caroline LHOTE – 03 80 41 99 93 – caroline.lhote@ars.sante.fr

Contacts techniques :

DREAL : Samuel NAVORET – 03 45 83 22 69 – samuel.navoret@developpement-durable.gouv.fr

ARS : Guy MAITRIAS – guy.maitrias@ars.sante.fr